

"Galerie d'établissement"

Objectifs pédagogiques

Mettre la présentation d'œuvres au cœur d'un établissement par la création d'un espace dédié : « **une galerie d'art** ». **Rencontrer** les œuvres, les artistes et les métiers. **Connaître et échanger** avec les lieux d'exposition de proximité. **Découvrir** des univers artistiques par la pratique d'ateliers et exposer les créations des élèves. **Gérer** en concertation un espace d'exposition, le prêt d'œuvres, l'accueil d'artistes, et les ouvertures publiques.

Descriptif de l'action

Le projet est porté par une équipe d'établissement : direction, personnel technique, enseignants et élèves, d'une ou plusieurs classes, pour aménager un espace dédié à l'accueil d'œuvres dans l'établissement. Il nourrit le volet culturel du projet d'établissement et place celui-ci au cœur de la vie culturelle locale, en développant des liens étroits avec les structures culturelles de proximité. Il permet à une ou plusieurs classes de concevoir un projet d'aménagement et d'en assurer le suivi en étant associé à toutes les phases d'élaboration, puis de permettre la présentation des œuvres, articulée à la pratique artistique et à la médiation. Il est bien sûr un espace de restitution des créations d'élèves.

Niveaux concernés par l'action :

Collèges lycées (LGT, LP, EREA)

Étapes de l'action

- 1*) Une formation PAF EPLE pourra être demandée par chaque établissement candidat au projet.
- 2*) Penser un espace « galerie d'art ». Proposer un aménagement. Soumettre et défendre le projet devant la communauté éducative, argumenter et suivre la réalisation du projet.
- 3*) Fréquenter les lieux culturels et d'expositions de proximité pour créer un partenariat artistique. Découvrir et rencontrer des œuvres, des artistes et des professionnels de l'art et la culture. Accueillir des œuvres dans la galerie sous forme de prêt d'œuvres (cf structures référentes départementales), des artistes du territoire pour des ateliers de pratique en lien avec les structures de proximité. Expérimenter une médiation par des classes de l'établissement vers d'autres publics scolaires (écoles collèges lycées), voire autre public.
- 4*) Traverser des démarches artistiques, et exposer les créations d'élèves. Expérimenter le métier de commissaire d'exposition. 5*) Créer des événements artistiques dans l'établissement autour du prêt d'œuvres, de l'accueil d'artistes et de la restitution des travaux d'élèves.

Financement :

La DRAC Nouvelle Aquitaine, pourra être sollicitée pour accompagner l'établissement dans la mesure d'une présence artistique en lien avec une structure culturelle départementale. Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, les conseils Départementaux pourront être sollicités dans le cadre des appels à projets.

Coût pour l'établissement

L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres le financement de l'aménagement, les transports vers d'autres lieux culturels et la billetterie.

Place de l'action dans le PEAC

L'interdisciplinarité, l'ouverture vers l'extérieur et le partenariat artistique et culturel enrichissent concrètement les apprentissages et nourrissent le PEAC.

Arts Plastiques, visuels et numériques



PARTENAIRES CULTURELS :

L'établissement doit prendre contact avec une structure culturelle de proximité et une structure de prêts d'œuvre [voir liste](#)

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

DAAC du rectorat de Bordeaux,
DRAC Nouvelle-Aquitaine,
Région Nouvelle-Aquitaine,
Conseils Départementaux

Inscriptions : Sur le site DAAC : le chef d'établissement recevra par la suite un récapitulatif de l'ensemble des actions académiques sur lesquelles son établissement a été retenu.

Renseignements :

Nathalie Ferrier, Conseillère académique art et culture. nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr 05 57 57 35 90 - DAAC rectorat de Bordeaux et

Professeurs relais en département [Voir liste](#)

